



DCM 202401

**Aménagement au
stade municipal
Demandes de
subventions -**

CONVOCATION DU 5 JANVIER 2024
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois de janvier à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

En 2023, le conseil municipal d'Uzay Le Venon a souhaité s'orienter vers l'aménagement du stade municipal en programmant deux phases de travaux.

La première consistait en l'aménagement d'un terrain multisports et d'un terrain de pétanque au stade municipal, travaux ayant été réalisés fin 2023, et subventionnés par l'Agence Nationale du Sport, le Conseil Régional par le biais du Pays Berry Saint Amandois et les fonds propres.

La seconde phase de travaux a pour but d'installer des jeux pour enfants, une table de ping pong et des tables de pique-nique afin de rendre attractif cet espace et de pouvoir y créer un lien social intergénérationnel où petits et grands pourront y pratiquer simultanément leurs loisirs et s'y détendre.

Mr le Maire informe donc le conseil qu'il convient de faire la demande de subventions auprès de l'Etat (DETR).

Il propose le plan de financement suivant :

Installation de jeux pour enfants, tables de ping pong et de pique -nique	36 984.45 € HT
- 40% : DETR-ETAT	14 793.78€ HT
- 40% : Pays Berry St Amandois	14 793.78€ HT
- 20.00 % : Commune par autofinancement	7 396.89€ HT
Participation totale de la commune :	7 396.89 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOpte** le plan de financement proposé
- **ACTE** l'engagement de ces travaux auprès de la SAS Laumonier et Fils (18200 ORVAL) la société Comat et Valco 34536 BEZIERS) pour un montant total de 36 984.45€ HT.
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de subventions.

Pour extrait certifié conforme,
Le 12 janvier 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

Diffusion sur le site internet de la commune le 16 janvier 2024

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal **11**
Nombre de membres en
exercice **11**
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération **11**

Présents :

Maire :

Gilles DELFOLIE

Adjoints :

Philippe COUSIN
Cécile REGRAIN

**Conseillers
municipaux**

Delphine COURTOT
Pascale IGORRA
Elodie PHILIPPON
Jean-Jacques LANDUYT
Pascal LECOURT

Excusés :

Geoffrey TOURNAY
(Pouvoir à Ph.COUSIN)
Christel LEBLANC
(pouvoir à E.PHILIPPON)
Gilles CHANTRIER
(Pouvoir à P.IGORRA)

Pouvoirs 3

Pour 11

Contre 0

Abstention 0



DCM 202402

CONVOCATION DU 5 JANVIER 2024
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois de janvier à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

Mr le Maire explique au conseil qu'il a demandé un devis au SDE 18 afin qu'une extension de l'éclairage public soit réalisée pour la dernière maison récemment construite route de Meillant.

Dans le cadre du plan REVE, il a donc reçu le plan de financement suivant :

Le montant des travaux est de 1 630.80€ HT, avec la participation de la commune de 815.40€ HT et une prise en charge du SDE du même montant.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, accepte le devis et autorise le maire à le signer.

Pour extrait certifié conforme,
Le 16 janvier 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

**SDE 18 Plan de
financement
Extension de
l'éclairage public
route de Meillant**

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal **11**
Nombre de membres en
exercice **11**
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération **11**

Présents :

Maire :
Gilles DELFOLIE

Adjoint :
Philippe COUSIN
Cécile REGRAIN

**Conseillers
municipaux**
Delphine COURTOT
Pascale IGORRA
Elodie PHILIPPON
Jean-Jacques LANDUYT
Pascal LECOURT

Excusés :
Geoffrey TOURNY
(Pouvoir à Ph.COUSIN)
Christel LEBLANC
(pouvoir à E.PHILIPPON)
Gilles CHANTRIER
(Pouvoir à P.IGORRA)

Pouvoirs 3

Pour 11

Contre 0

Abstention 0



DCM 202403

CONVOCATION DU 5 JANVIER 2024
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois de janvier à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Monsieur le Maire propose le maintien de la semaine des 4 jours pour la rentrée 2024 auprès de la Direction Académique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** du maintien de la semaine de 4 jours dès la rentrée 2024

-**AUTORISE** le Maire à demander le renouvellement de l'organisation de l'enseignement sur quatre jours hebdomadaires pour une durée de 3 ans.

Pour extrait certifié conforme,
Le 16 janvier 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

Aménagement du temps scolaire sur 4 jours

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal **11**
Nombre de membres en
exercice **11**

Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération **11**

Présents :

Maire :

Gilles DELFOLIE

Adjoins :

Philippe COUSIN

Cécile REGRAIN

Conseillers

municipaux

Delphine COURTOT

Pascale IGORRA

Elodie PHILIPPON

Jean-Jacques LANDUYT

Pascal LECOURT

Excusés :

Geoffrey TOURNY

(Pouvoir à Ph.COUSIN)

Christel LEBLANC

(pouvoir à E.PHILIPPON)

Gilles CHANTRIER

(Pouvoir à P.IGORRA)

Pouvoirs 3

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

DCM 202404

CONVOCATION DU 5 JANVIER 2024
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois de janvier à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Préfecture du Cher demandant le retrait de la délibération DCM2023033b du 19 octobre 2023, concernant l'octroi d'une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat aux employeurs communaux.

En effet, le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 énonce les dispositions permettant l'attribution de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale avec notamment comme obligation l'avis préalable du comité social territorial du centre de gestion.

La délibération ayant été prise avant ce nouveau décret, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE** de retirer la DCM2023033 b
- **DEMANDE** au Maire de saisir le CST pour avis.

Pour extrait certifié conforme,
Le 16 janvier 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



**Retrait de la
DCM2023033b
Prime
exceptionnelle
du pouvoir
d'achat**

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal **11**
Nombre de membres en
exercice **11**

Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération **11**

Présents :

Maire :
Gilles DELFOLIE

Adjoints :
Philippe COUSIN
Cécile REGRAIN

**Conseillers
municipaux**
Delphine COURTOT
Pascale IGORRA
Elodie PHILIPPON
Jean-Jacques LANDUYT
Pascal LECOURT

Excusés :
Geoffrey TOURNY
(Pouvoir à Ph.COUSIN)
Christel LEBLANC
(pouvoir à E.PHILIPPON)
Gilles CHANTRIER
(Pouvoir à P.IGORRA)

Pouvoirs 3

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 5 JANVIER 2024
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

DCM 202405

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois de janvier à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat d'assurance statutaire auprès de la compagnie QUATREM a pris fin le 31 décembre 2023.

Afin de bénéficier d'un taux mutualisé et souscrire au contrat de CNP Assurances qui collabore avec le centre de gestion, il convient de signer une convention de délégation de missions liées à la gestion des assurances statutaires dans le cadre des contrats avec CNP Assurances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

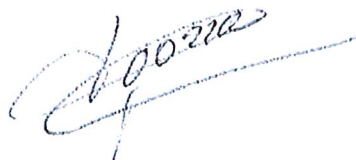
- **DECIDE** de signer la convention.
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le 16 janvier 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE



La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Convention de délégation de mission pour les assurances statutaires entre CNP Assurances et le centre de gestion

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal **11**
Nombre de membres en
exercice **11**
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération **11**

Présents :

Maire :
Gilles DELFOLIE

Adjoint :
Philippe COUSIN
Cécile REGRAIN

Conseillers
municipaux
Delphine COURTOT
Pascale IGORRA
Elodie PHILIPPON
Jean-Jacques LANDUYT
Pascal LECOURT

Excusés :
Geoffrey TOURNY
(Pouvoir à Ph.COUSIN)
Christel LEBLANC
(pouvoir à E.PHILIPPON)
Gilles CHANTRIER
(Pouvoir à P.IGORRA)

Pouvoirs 3

Pour 11